Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_07-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	11	11

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'An deux mil vingt-six, les vingt-neuf Avril, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Sainte-Hélène, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, Maire et Présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 15 Avril 2026

Présents : Madame Christèle PERREL Présidente
Mesdames Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Marie-Pierre LE NEZET, Nadia PICHON, Hervelyne COUEDO
Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Secrétaire de séance : Gladys LE SAUSSE

D_29AVR2026_7

OBJET : Budget du Centre Communal d'Action Sociale :
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réunis sous la présidence de Madame **Christèle PERREL**, Maire,

VU le code des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

APRES AVOIR approuvé, le Compte Financier Unique 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale, lors de la séance du 29 Avril 2026

CONSIDERANT que le Compte Financier unique 2025 présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 : -785.27 €
Résultats antérieurs reportés : 3212.69 €
Excédent cumulé à affecter : 2427.42€

CONSTATANT que le compte administratif 2025 présente un excédent de fonctionnement de
Deux mille quatre cent vingt-sept euros et quarante-deux centimes

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260504-D_29AVR26_07-DE

DECIDENT, à l'unanimité des membres présents, d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 2427.42 €
au compte 002 en recettes de fonctionnement 2026.

Pour expédition Conforme, le 29 Avril 2026

Présidente du CCAS
Mme Le Maire Christèle PERREL.

